

VOS RESPONSABILITÉS

- L'EMPLOYEUR
 - Avoir un programme de protection respiratoire
 - Nommer un administrateur de ce programme
- ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME
 - Identifier les situations nécessitant le port de protection respiratoire (activités régulières et procédures d'urgence)
 - Bâtir le programme et ses procédures
 - Maintenir et évaluer le programme
 - Tenir à jour les registres contenant l'information sur l'équipement, son entretien, et la formation
 - Consulter des ressources spécialisées si nécessaire
- LES TRAVAILLEURS
 - Se servir et entretenir l'appareil respiratoire confié conformément à la formation reçue
 - Ne pas endommager l'appareil
 - Signaler les bris et mauvais fonctionnements à l'administrateur du programme
 - Être responsable de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres travailleurs



AUTRES RESSOURCES

- Site Internet CNESST : www.cnesst.gouv.qc.ca
 - lien rapide : Service du répertoire toxicologique
- lien rapide : Les appareils de protection respiratoire
- ASP de votre secteur

RÉFÉRENCES

- 1 Règlement sur la santé et sécurité du travail, c.S-2.1, r.13, article 45
- 2 Loi sur la santé et sécurité du travail, c.S-2-1
- 3 CSA. « Choix, entretien et utilisation des respirateurs, CSA Z94.4-93 »
- 4 IRSST. « Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec, 2º mise à jour », Montréal, novembre 2002
- 5 Loi sur la santé et sécurité du travail, c.S.2-1, article 51
- 6 Loi sur la santé et sécurité du travail, c.S.2-1, article 49
- 7 Loi sur la santé et sécurité du travail, c.S.2-1, article 2

Mise à jour : novembre 2017

Réalisé par la Direction de santé publique de la Montérérégie

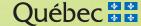


LA PROTECTION RESPIRATOIRE, C'EST PLUS QU'UN MASQUE!



Le programme de protection respiratoire se résume en :

- 6 grandes étapes
- 3 volets de responsabilité



LA PROTECTION

Tout milieu de travail doit avoir un programme de protection respiratoire quand⁽¹⁾:

- les concentrations de contaminants dans l'air dépassent les normes
- des travaux ont lieu hors atelier (entretien, réparation)
- du transport est fait dans un endroit où les normes ne sont pas respectées.

Le programme de protection respiratoire doit être élaboré et mis en application conformément à la norme CSA Z94.4-93 (1, 3). L'équipement doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à cette norme.

L'employeur doit fournir gratuitement au travailleur l'équipement de protection respiratoire prévu dans le « Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec » (1, 4, 5), et s'assurer qu'il le porte (5). Le travailleur doit porter les équipements de protection afin d'assurer sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique (6).

Cette disposition ne diminue en rien l'obligation de l'employeur de réduire à la source même les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs (7).

SIX GRANDES ÉTAPES



ÉVALUATION DES BESOINS

Les besoins sont établis à partir d'une évaluation environnementale, et déterminent :

le type d'appareil respiratoire requis:

- épuration
- approvisionnement d'air
- autonome

la forme:

- demi-masque
- masque complet
- cagoule

L'équipe en santé au travail de votre CLSC peut vous venir en aide.

CHOIX DU MASQUE

ou par l'employeur en

établi selon les besoins

l'absence d'un CSS

par le comité de santé et de

sécurité de l'établissement (2).



ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE

Entretien

- nettoyer et désinfecter régulièrement
- inspecter avant chaque utilisation et après un nettoyage ou une désinfection
- entretenir après chaque utilisation si plusieurs travailleurs portent le même équipement

Entreposage

- loin de la poussière, du soleil, de la chaleur, de l'humidité excessive, du froid extrême, des produits chimiques et de l'ozone
- dans un contenant hermétique dans un casier fermé



UTILISATION DU MASQUE

- en présence des conditions ayant mené au choix de l'appareil respiratoire
- ajusté comme au moment des tests



• tient compte de différentes formes de visage des travailleurs

FORMATION DES TRAVAILLEURS

des appareils

respiratoires qui

leur sont dédiés

- ajustement
- utilisation
- entretien
- entreposage

Certains fournisseurs vous offrent un service de formation.



TESTS D'AJUSTEMENT

Selon le type d'appareil respiratoire:

- tests quantitatifs
- tests qualitatifs

Les autres équipements de protection (lunettes de sécurité, coquilles) doivent être portés lors des tests.





